

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 janvier 2025 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences :

La conseillère M^{me} Diane Morin et le conseillers M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, la greffière adjointe M^{me} Catherine Ricart et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

25-01-0001 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 janvier 2025 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

25-01-0002 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- séance ordinaire du 2 décembre 2024;
- séance extraordinaire du budget du 9 décembre 2024;
- séance extraordinaire du 9 décembre 2024.

« ADOPTÉE »

25-01-0003 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024

Le maire Guy Pilon mentionne que le conseil a tenu une séance extraordinaire le 9 décembre 2024 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

25-01-0004 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-01-0005 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Gala Happening 2025 / Achat d'un billet

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au gala Happening au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra au Château Vaudreuil le 12 avril 2025;

CONSIDÉRANT que quatre billets sont offerts gratuitement à la Ville selon une entente entre celle-ci et la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat d'un billet au montant de 375 \$, taxes applicables non comprises, pour le gala Happening 2025;

QUE soient autorisés à y participer les membres du conseil qui le souhaitent.

« ADOPTÉE »

25-01-0006 Comité ZIP du Haut Saint-Laurent / Activité « J'adopte un cours d'eau » / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent dans le cadre de l'activité « J'adopte un cours d'eau » qui sera offerte aux écoles secondaires de la Cité-des-Jeunes et des Échos en mai-juin 2025;

CONSIDÉRANT que l'activité proposée vient appuyer l'engagement de la Ville à préserver la richesse des écosystèmes naturels par la sensibilisation d'étudiants;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 3 000 \$ soit versée à Comité ZIP du Haut Saint-Laurent à titre d'aide financière dans le cadre de l'activité « J'adopte un cours d'eau ».

« ADOPTÉE »

25-01-0007 Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges / Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2025 / Aide financière

CONSIDÉRANT la convention relative à une aide financière pour la tenue du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2021 à 2025 par laquelle la Ville a l'obligation de fournir à la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges (FHVS) du soutien technique et logistique raisonnable ainsi que des équipements disponibles à l'aréna;

CONSIDÉRANT que le coût et la logistique relatifs aux branchements électriques des kiosques sont maintenant assumés par la Fondation;

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation afin que cette charge de la Ville soit remplacée par une aide financière;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 6 500 \$ soit versée à la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges (FHVS) à titre d'aide financière dans le cadre du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 14 mai 2025.

« ADOPTÉE »

25-01-0008 Dépôt / Liste des comptes / Période du 2 novembre au 23 décembre 2024

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 2 novembre au 23 décembre 2024 totalisant un montant de 26 502 816,03 \$.

25-01-0009 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Gestion du Centre multisports André-Chagnon / Aide financière 2025

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ);

CONSIDÉRANT les besoins actuels du CMCJ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite aider financièrement l'organisme en lui versant des honoraires additionnels afin de le soutenir dans sa mission;

CONSIDÉRANT que ces sommes sont prévues au budget 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 662 680 \$, taxes applicables non comprises, soit versée au Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes pour soutenir ses activités pour l'exercice 2025;

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette somme en deux versements de 331 340 \$, le premier en janvier 2025 et le deuxième le 1^{er} juillet 2025.

« ADOPTÉE »

25-01-0010 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 6 janvier 2025 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

25-01-0011 Dépôt / Procès-verbaux de comités de santé et de sécurité du travail

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions des comités de santé et de sécurité du travail suivants :

- des employés de la bibliothèque, tenue le 26 novembre 2024;
- des employés de la piscine, tenue le 29 novembre 2024;
- du comité d'orientation, tenue le 5 décembre 2024.

25-01-0012 Service des ressources humaines / Prolongation – Affectation temporaire en fonction supérieure au poste de conseillère en acquisition de talents

CONSIDÉRANT la résolution 24-08-0612 par laquelle M^{me} Isabel Akl a été affectée temporairement en fonction supérieure au poste de conseillère en acquisition de talents jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de prolonger ladite affectation temporaire de M^{me} Akl en raison de l'absence de sa titulaire;

CONSIDÉRANT l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la prolongation de l'affectation temporaire de M^{me} Isabel Akl en fonction supérieure au poste de conseillère en acquisition de talents, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 jusqu'au retour à temps complet de la titulaire du poste;

QU'en raison des règles de progression dans les échelons salariaux prévus à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, le salaire attribué à M^{me} Akl dans le cadre de son affectation temporaire en fonction supérieure soit celui de la classe 14 – échelon 2.

« ADOPTÉE »

25-01-0013 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Bibliothécaire

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 3 janvier 2025;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M^{me} Andréa Casciano au poste régulier de bibliothécaire au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 21 janvier 2025, au salaire prévu à l'annexe «B» (classe 12 – échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M^{me} Casciano ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Casciano.

« ADOPTÉE »

25-01-0014 Mise à jour / Politique d'incitation à la pratique d'activités physiques

CONSIDÉRANT la Politique d'incitation à la pratique d'activités physiques adoptée par la résolution 21-02-074;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser ladite politique afin d'inclure l'accès gratuit aux employés et aux membres de leur famille immédiate aux bains libres offerts dans les piscines municipales de la Ville ainsi qu'au patin libre à l'aréna municipal, et ce, sur présentation de la carte de membre valide de la bibliothèque municipale en plus de bénéficier d'activités gratuites ou d'un tarif réduit dans le cadre des activités organisées par le comité Entreprise en santé;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée la révision de la Politique d'incitation à la pratique d'activités physiques, laquelle entre en vigueur en date de la présente.

« ADOPTÉE »

25-01-0015 Adoption / Politique de gestion des liens familiaux et des relations amoureuses en milieu de travail

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de maintenir un environnement de travail professionnel, respectueux et exempt de tout conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT les risques accrus de situations de conflits d'intérêts et de favoritisme lorsque des membres d'une même famille ou lorsque des employés entretenant une relation amoureuse travaillent ensemble;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ces circonstances, d'instaurer une politique afin de prévenir les conflits d'intérêts, réels ou apparents ainsi que le favoritisme et garantir une équité au sein de la Ville en encadrant les liens familiaux et les relations amoureuses entre employés;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée la Politique de gestion des liens familiaux et des relations amoureuses en milieu de travail, laquelle entre en vigueur en date de la présente.

« ADOPTÉE »

25-01-0016 Contestation de l'avis d'augmentation 2025 / PG Solutions

CONSIDÉRANT que PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi que pour plusieurs Villes et Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que PG solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;

CONSIDÉRANT que PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

CONSIDÉRANT que les coûts de modernisation de la suite financière, incluant notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis;

CONSIDÉRANT le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

CONSIDÉRANT que la hausse minimale imposée par PG Solutions est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT que cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville désire respecter la capacité de payer de ses contribuables;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit contesté l'avis d'augmentation 2025 pour les contrats d'entretien et soutien des applications (CESA) de PG Solutions et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation;

QUE la Ville s'oppose au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux Villes et Municipalités;

QUE la Ville demande aux Villes et Municipalités du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du conseil et de l'acheminer à PG Solutions et à leur MRC.

« ADOPTÉE »

25-01-0017 Ringuette Les 4 Cités / Tournoi Marcial Fontaine 2024 / Aide financière

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-141 prévoyant une aide financière aux organismes pour la location d'heures de glace à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de leurs tournois et compétitions annuels de sports de glace;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Ringuette Les 4 Cités dans le cadre de son tournoi annuel;

CONSIDÉRANT que 33,54 % des participantes inscrites dans cet organisme sont des citoyennes de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 218,24 \$, représentant 33,54 % du coût total des frais liés à la location d'heures de glace dans le cadre du Tournoi Marcial Fontaine 2024, soit versé à l'organisme Ringuette Les 4 Cités, à titre d'aide financière, le tout conformément à la résolution 11-02-141.

« ADOPTÉE »

25-01-0018 Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants / Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2025 / Remboursement

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 2186,45 \$ soit remboursée à l'organisme Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 16 athlètes pour la saison 2025.

« ADOPTÉE »

25-01-0019 Accréditation d'organismes / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires;

CONSIDÉRANT les demandes de reconnaissance soumises par les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le comité consultatif pour la reconnaissance et le soutien des organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'accréditation des organismes suivants :

- Club de sports en fauteuil roulant de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;
- Académie de Flag football des Trois-Lacs;
- Association régionale de Badminton du Sud-Ouest;
- Théâtre de la Pièce cassée.

« ADOPTÉE »

25-01-0020 Subventions 2024 / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires / Ajout d'une subvention

CONSIDÉRANT que les organismes accrédités par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires de la Ville peuvent bénéficier d'un support financier pour le support logistique de leurs événements;

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance de nos partenaires associatifs dans l'offre d'organisation et de production d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyée, à titre de subvention, la somme de 282,83 \$ à l'organisme Ringuette Les 4 Cités pour le tournoi Marcial Fontaine 2024.

« ADOPTÉE »

25-01-0021 Subventions 2025 / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires

CONSIDÉRANT que les organismes accrédités par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires de la Ville peuvent bénéficier d'un support financier pour la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance de nos partenaires associatifs dans l'offre de soutien, d'organisation et de production d'activités et d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2025, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes communautaires

- Association des personnes d'origine africaine et caribéenne, la somme de 15 095 \$ (2 projets);
- Association Tamoule de Bharati, la somme de 8 250 \$ (2 événements);
- Carrefour de l'espoir St-Michel, la somme de 4 000 \$;
- Centre d'action bénévole L'Actuel, la somme de 3 540 \$;
- Centre Prénatal et Jeunes Familles, la somme de 8 925 \$ (2 projets);
- COMQUAT inc., la somme de 2 850 \$;
- L'Atelier Paysan, la somme de 4 950 \$ (1 événement et 1 projet);
- Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges, la somme de 7 875 \$;
- Organisme Voué aux Personnes Atteintes de Cancer (OVPA), la somme de 7 875 \$;
- Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 7 800 \$;
- Répit Le Zéphyr, la somme de 6 300 \$;

Organismes culturels

- Chœur Chants de Coton, la somme de 1 000 \$;
- Chœur classique Vaudreuil-Soulanges, la somme de 1 500 \$;
- Ciné-Club La Boîte Lumineuse, la somme de 3 000 \$;
- Club Photo Vaudreuil-Dorion, la somme de 2 400 \$;
- Galileo (Orchestre symphonique de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent), la somme de 12 500 \$;
- Le Chœur Espéranto, la somme de 1 500 \$;
- L'Ensemble vocal Les Enchanteurs inc., la somme de 2 125 \$;
- L'Intrépide Cabaret d'improvisateurs, la somme de 900 \$;
- Orchestre symphonique des jeunes de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 4 500 \$;
- Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal, la somme de 1 650 \$;
- Théâtre de la Pièce cassée, la somme de 10 500 \$;
- Troupe de théâtre Les Philanthropes, la somme de 600 \$;

Organismes sportifs et de loisirs

- Association de balle-molle mineure La Presqu'Île, la somme de 3 605 \$;
- Association de baseball La Presqu'Île, la somme de 5 580 \$;
- Association de basketball de L'île Perrot, la somme de 7 875 \$;
- Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion, la somme de 16 265 \$ (3 projets);
- Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion, la somme de 2 250 \$;
- Club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 7 750 \$ (2 événements);
- Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil, la somme de 6 255 \$ (1 événement et 1 projet);
- Club de natation Les Citadins, la somme de 2 415 \$;
- Club de patinage artistique régional de Vaudreuil, la somme de 17 000 \$ (2 événements);
- Club de plongeon Vaudreuil-Dorion, la somme de 555 \$;
- Club de soccer FC Trois-Lacs inc., la somme de 12 385 \$ (2 événements et 3 projets);
- Club de tennis de Vaudreuil-Dorion, la somme de 500 \$;
- Club de volleyball Citadins, la somme de 5 100 \$;
- Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion, la somme de 5 625 \$;
- Club optimiste de Vaudreuil-Dorion, la somme de 2 400 \$ (2 événements);
- Club ornithologique de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 360 \$;

- Escadron 867 Vaudreuil-Dorion, la somme de 8 700 \$;
- Jeune Sportif Régional, la somme de 3 150 \$;
- Les Patriotes de L'Ouest, la somme de 3 000 \$;
- Ringuette Les 4 Cités, la somme de 6 300 \$;
- Ultimate Vaudreuil-Dorion, la somme de 1 470 \$ (1 événement et 1 projet);

Organismes partenaires

- Artefact, la somme de 47 700 \$;
- La Fondation de la Maison Trestler, la somme de 72 656 \$;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 127 445 \$ (fonctionnement 81 445 \$ et Seigneuriales 46 000 \$);

Projets scolaires

- Centre de services scolaire des Trois-Lacs (Festi-cirque), la somme de 20 000 \$;
- Fondation de la Cité-des-Jeunes pour la vie étudiante, la somme de 6 300 \$.

« ADOPTÉE »

25-01-0022 Octroi de contrat / 401-120-25-03 / Fourniture d'habits de combat pour pompiers

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (Règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture d'équipements de protection incendie et sécurité civile;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Aréo-Feu ltée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à Aréo-Feu ltée le contrat pour la fourniture d'habits de combat pour pompiers, et ce, pour un montant de 70 485,28 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens reçus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de l'adjudicataire selon les besoins du service.

« ADOPTÉE »

25-01-0023 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-49 / Entretien du réseau d'égout, nettoyage de puisards et travaux sur demande

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'entretien du réseau d'égout, le nettoyage de puisards et des travaux sur demande, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 9 décembre 2024 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-24-49;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour l'entretien du réseau d'égout, le nettoyage de puisards et des travaux sur demande, et ce, pour un montant de 21 600 \$ pour le lot A et de 101 500 \$ pour le lot B, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-49;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2025, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

25-01-0024 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-25-01 / Fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'année 2025 - contrat à commandes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'année 2025 – contrat à commandes, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 6 janvier 2025 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, une soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-25-01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Le Bottier du Cinq, pour la fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'année 2025 – contrat à commandes, et ce, pour un montant de 32 608,25 \$ pour le lot A et de 26 577,60 \$ pour le lot B, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-25-01;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2025.

« ADOPTÉE »

25-01-0025 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01 / Services professionnels / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de l'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes (appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01) comprenant l'ordre de changement n° 5 totalisant un montant de 14 000 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

25-01-0026 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 11 / Appel d'offres n° 401-110-22-29 / Services professionnels / Infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de travaux d'infrastructures municipales dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare ainsi que du réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est (appel d'offres n° 401-110-22-29) comprenant l'ordre de changement n° 11 totalisant un montant de 3 500 \$, taxes en sus, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

25-01-0027 Ordre de changement n° 64 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 64 de l'entrepreneur général relié au projet de construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique (appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03) totalisant un montant de 109 417,01 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-01-0028 Convention / Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien / Réfection du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Dossier n° DNQ93692 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance de la convention d'aide financière reçue le 10 décembre 2024 et est disposée à la signer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Ville confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles du dossier n° DNQ93692 selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que le maire M. Guy Pilon et la greffière M^e Zoë Lafrance sont dûment autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis à cet effet.

« ADOPTÉE »

25-01-0029 Participation financière de la Ville et autorisation de participation au comité de travail / Projet de recherche pour la réalisation d'un inventaire des techniques d'auscultation des conduites sous pression / Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines

CONSIDÉRANT que la Ville est membre du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU);

CONSIDÉRANT que la mission du CERIU est de mettre en œuvre toute action de transfert de connaissance et de recherche appliquée pouvant favoriser le développement du savoir-faire, des techniques, des normes et des politiques supportant la gestion durable des infrastructures et la compétitivité des entreprises qui œuvrent dans le domaine;

CONSIDÉRANT que le CERIU mise sur la participation des acteurs du milieu afin de travailler en concertation pour uniformiser et diffuser les bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT que le développement de l'expertise et des meilleures pratiques passe par le développement de projets de recherche soutenus par des partenaires financiers externes;

CONSIDÉRANT le projet de recherche sur l'inventaire des techniques d'auscultation des conduites sous pression est à l'étape de recherche de financement;

CONSIDÉRANT l'intérêt marqué par le Service du génie et de l'environnement à participer à ce projet puisque les retombées seront bénéfiques à la gestion des actifs de la Ville, notamment les conduites d'aqueduc et conduites de refoulement du réseau d'égouts;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service du génie et de l'environnement siège déjà au conseil permanent infrastructures souterraines du CERIU;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de participer financièrement, pour un montant de 5 000 \$, au projet « Inventaire des techniques d'auscultation des conduites sous pression » du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines;

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement soit autorisée à participer au comité de travail de ce projet.

« ADOPTÉE »

25-01-0030 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-R1822.04 / Construction d'un réservoir souterrain d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la construction d'un réservoir souterrain d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes, dix soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 décembre 2024 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par Les Services EXP inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, neuf soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1822.04;

CONSIDÉRANT qu'une entente entre la Société québécoise des infrastructures et la Ville a été signée pour le partage des frais entre les parties pour la réalisation de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Charex inc., pour la construction d'un réservoir souterrain d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes, et ce, pour un montant de 11 897 000 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1822.04;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

25-01-0031 Dépôt / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 décembre 2024

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 11 décembre 2024.

25-01-0032 PIIA / 1, rue Rousseau / Nouvelle construction résidentielle / Lot 1 546 798 / Zone H1-839 / CCU n° 24-12-0127

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 1, rue Rousseau;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-12-0127 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (Règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 11 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du Règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 1, rue Rousseau, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'une habitation unifamiliale isolée, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 décembre 2024.

« ADOPTÉE »

25-01-0033 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 260, 264 et 270, rue Valois / Superficie de la remise et système d'arrosage parallèle / Lots 6 442 646, 6 442 648 et 6 442 649 / Zone H3-605 / CCU n° 24-11-0119

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 260, 264 et 270, rue Valois;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de modification de la superficie d'une remise et du système d'arrosage parallèle;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-11-0119 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 janvier 2025 à 18 h 30;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre une remise ayant une superficie d'implantation au sol de 38,75 mètres carrés sur la propriété située au 260, 264 et 270, rue Valois, sise sur les lots 6 442 646, 6 442 648 et 6 442 649, et ce, aux conditions suivantes :

- l'installation d'un revêtement de déclin ou composite de bois de la même couleur que celui utilisé pour les bâtiments principaux;
- le maintien de la condition exigée au PPCMOI approuvé par la résolution 23-04-0377 concernant l'aménagement d'un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site.

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'un avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

25-01-0034 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 15, rue Saint-Michel / Lot 6 640 076

CONSIDÉRANT les articles 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) et 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) du *Règlement de zonage* (Règlement n° 1275);

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2024-10796 d'un bâtiment résidentiel de 12 logements abordables sur le lot vacant 6 640 076;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain non construit;

CONSIDÉRANT le lot 6 640 076, d'une superficie de 1 507,5 mètres carrés, provient du remembrement des lots 1 675 450 et 1 675 451;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 6 640 076 a été établie à 811 350 \$ par la firme Brunet-Lefebvre, Évaluateurs-Conseils inc. en date du 10 avril 2024 et que la contribution par versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 81 135 \$ correspondant à 10 % de cette valeur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 81 135 \$ et que cette somme soit déposée dans le fonds aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

« ADOPTÉE »

25-01-0035 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 3200, route Harwood / Lot 1 830 755

CONSIDÉRANT les articles 117.2 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) et 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) du *Règlement de zonage* (Règlement n° 1275);

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2023-12344 d'un bâtiment commercial sur le lot vacant 1 830 755;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain non construit;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'évaluateur agréé Denis Lefebvre en date du 10 avril 2024 établit la valeur du lot 1 830 755, d'une superficie de 8 378,50 mètres carrés, à 503 000 \$ et que 10 % de cette valeur équivaut à 50 300 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 140,83 \$ a été versé à titre de contribution pour fins de parcs en 1996 lors d'une opération cadastrale créant le lot 1903-8 d'une superficie de 8 378,5 mètres carrés (lot rénové 1 830 755)

CONSIDÉRANT que le montant résiduel à verser à titre de contribution pour fins de parcs est de 48 159,17 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 48 159,17 \$ et que cette somme soit déposée dans le fonds aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

« ADOPTÉE »

25-01-0036 Adoption / Règlement n° 1858 / Taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2025

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1858 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1858 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2025 ».

« ADOPTÉE »

25-01-0037 Adoption avec changements / Règlement n° 1859 / Tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2025

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 1859 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1859 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2025 »

soit adopté avec les changements suivants :

- le retrait, à l'article 1, du paragraphe suivant :
« 10° pour le bâtiment sis au 2555, rue Dutrisac 12 728 \$. »
- le remplacement, à l'article 8, du mot « trois » par « deux ».

« ADOPTÉE »

25-01-0038 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 8 janvier 2025.

« ADOPTÉE »

25-01-0039 Période de questions – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

M^{me} Karine Lechasseur invite les citoyens à venir échanger avec elle et M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin à la prochaine causerie citoyenne sous le thème : *Une différente perspective sur les finances de la Ville de Vaudreuil-Dorion* qui se tiendra le mercredi 22 janvier à 18 h 30. Pour l'occasion, M. Alexandre Bérubé, citoyen de Vaudreuil-Dorion, économiste spécialisé en marketing, gestion et excellence opérationnelle et président de la société Effico+, agira à titre de conférencier.

25-01-0040 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-01-0041 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 16 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière